



Proposition de renvoi/ Proposition de refus d'entrer en matière

Version 4 / 15 juin 2021 / CDA

DIJ 78 / 2021.DIJ.1763

Autonomisation des cinq institutions cantonales d'aide à l'enfance et à la jeunesse. Capitalisation du Centre pédagogique de logopédie et d'entraînement auditif de Münchenbuchse (CPLEAM)

Auteur-e	Proposition	+ / ++	- / --
UDC (Michel)	Ne pas entrer en matière.	+	
CSoc (Mühlheim)	1. Renvoi au Conseil-exécutif accompagné des charges suivantes : Une seconde option sera présentée au Grand Conseil pour adoption au plus tard lors de la session de printemps 2022. Cette option prévoira une location des biens-fonds plutôt qu'un transfert de propriété à des fondations.		obso- lète
CSoc (Mühlheim)	2. Renvoi au Conseil-exécutif accompagné des charges suivantes : Un transfert des biens-fonds ne sera rediscuté qu'après cinq ans au plus tôt, lorsque les business plans des cinq institutions auront été établis à partir de chiffres et d'indicateurs clairs et fiables issus de la nouvelle tarification LPEP.		--
UDC (Michel)	3. Renvoi au Conseil-exécutif accompagné des charges suivantes : Une autre option sera présentée au Grand Conseil pour adoption au plus tard lors de la session de printemps 2022. Cette option prévoira un transfert de l'exploitation à une fondation, avec ou sans transfert de propriété, ou une fusion avec une organisation poursuivant un but analogue.		obso- lète
UDC (Michel)	4. Renvoi au Conseil-exécutif accompagné des charges suivantes Si les bien-fonds ne sont pas transférés lors de la session de printemps 2022, le transfert sera rediscuté au plus tôt après cinq ans d'expérience avec les nouvelles conventions de prestations.		obso- lète